

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Once Upon a Time Daycare Inc./Garderie il était une fois inc.	Numéro de permis 2012515	Date d'inspection Le 03 novembre 2022	
Nom de l'établissement Once Upon a Time Daycare/Garderie Il était une fois		Numéro de téléphone (506) 334-4000	
Adresse 177 La Vallée Route Memramcook NB E4K 3E5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : j) de permettre la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour qu'elles soient publiées ou qu'elles paraissent dans les médias sociaux.	27(j)	17 nov. 2022	
Commentaires : 1 dossier d'enfant vérifié manque le consentement de la prise de photos et de vidéos de l'enfant pour publication ou médias sociaux. Recommandation que l'administratrice révise tous les dossiers d'enfants afin de s'assurer que toutes informations requises soit indiqué.			
27 L'exploitant d'un établissement agréé obtient le consentement écrit du parent ou du tuteur de l'enfant qui y est bénéficiaire de services avant : k) d'afficher dans l'établissement agréé des photos de l'enfant prises pour illustrer ses apprentissages.	27(k)	17 nov. 2022	
Commentaires : 1 dossier d'enfant vérifié manque le consentement d'afficher dans l'établissement des photos de l'enfant pour illustrer ses apprentissages. Recommandation que l'administratrice révise tous les dossiers d'enfants afin de s'assurer que toutes informations requises soient indiquées.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	07 nov. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe des camions ainsi qu'une maison Little Tikes qui sont brisés dans l'aire de jeu extérieur. Les camions furent retirés de l'aire de jeu lors de l'inspection. L'administratrice devra réparer ou retirer la maison Little Tikes de l'aire de jeu extérieur.			
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent.	31(6)	10 nov. 2022	
Commentaires : L'inspectrice observe que l'aire de jeu extérieur des enfants en bas âge et des enfants d'âges préscolaires est entourée d'une clôture, par contre la barrière est brisée sur deux des portes de clôture. L'administratrice devra s'assurer que ceci est réparé.			
41(3) L'exploitant d'un établissement agréé : a) affiche, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable à cette fin.	41(3)(a)	04 nov. 2022	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
<p>Commentaires : Les procédures applicables au changement des couches sont affichées dans les endroits réservés au changement de couche. Cependant, l'inspectrice observe qu'une éducatrice n'a pas nettoyé/désinfecter la table à langer entre chaque utilisation. L'administratrice ainsi que les éducatrices doivent réviser les procédures applicables aux changements de couches afin de s'assurer que celles-ci sont suivies.</p>			
<p>48(2) L'exploitant d'un établissement agréé peut fournir à l'enfant qui y est bénéficiaire de services de la nourriture que son parent ou son tuteur apporte de la maison, auquel cas la nourriture porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.</p>	48(2)	17 nov. 2022	
<p>Commentaires : L'inspectrice observe que certaines bouteilles d'eau ne portent pas une étiquette indiquant le nom de l'enfant. L'administratrice doit s'assurer que la nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant.</p>			

Commentaires généraux
<p>Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe la collation, la période de repos ainsi que les enfants jouer à l'extérieur et à l'intérieur. L'inspectrice observe un groupe d'enfants se déguiser en dinosaures et faire une activité relative aux couleurs et aux pattes de dinosaures. Les enfants semblent intéressés par cette activité. L'inspectrice observe une programmation détaillée. L'inspectrice observe l'arrivée des enfants d'âge scolaire.</p> <p>Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant comment documenter les modifications au menu s'il y a lieu.</p> <p>Le ratio fut respecté lors de l'inspection.</p>

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 novembre 2022

Date

original signé par
Mandy Thibodeau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 novembre 2022

Date